

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE; E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER.

POUVOIRS (11) :

M. BEN EMBAREK mandant a pour mandataire JP. ABELIN
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
T. BAUDIN mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire C. FARINEAU
M. METAIS mandante a pour mandataire C. PAILLER
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (1) :

H. PREHER

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation du groupe scolaire Lavoisier - Ajustements budgétaires - Avenant 1 au marché de travaux notifié le 9 juin 2017

Par délibération n°11 en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de lancer l'opération de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier, en créant une autorisation de programme, votant les crédits de paiement sur trois exercices budgétaires.

Pour mémoire, cette opération globale vise à :

- renforcer la performance énergétique du bâti : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries
- réaliser la mise en accessibilité de l'école, et procéder aux réhabilitations nécessaires (sanitaires, aménagements de fonctionnement, évolution de la réglementation incendie)

en 3 phases :

- école élémentaire : de juin 2017 à février 2018
- école maternelle : de février à août 2018
- restaurant scolaire : été 2019

*Après attribution des marchés, il apparaît un coût d'opération de 2 031 000 €
Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour les lots n° 3 :*

Objet de l'avenant n°1 au lot 3 : Plus-value suite à la modification des entourages des menuiseries extérieures :

- Lot 3 : ITE/Menuiseries extérieures – Entreprise SAPAC.
 - Montant TTC initial : 757 954,57 €
 - Avenant n°1 : 25 637,33 €
 - Nouveau montant TTC : 783 591,90 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 9 novembre 2017****n°2****page 2/3**

Soit une augmentation de 3,38 %.

Par ailleurs, cette opération pouvant être éligible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, il convient de solliciter son financement et de modifier en conséquence l'autorisation de programme et d'augmenter les crédits de paiement.

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'arrêté n° P/2016/200702/BAFE notifiant à la commune le montant de la subvention attribuée par l'État,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal ainsi que des réponses du Département et de l'État venant diminuer par leurs cofinancements le montant de la charge pour la collectivité.

CONSIDERANT qu'en raison de l'attribution des marchés et de la prise en compte de l'évolution des attributions de financement complémentaire auprès de l'État au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Conseil Départemental, il y a lieu de procéder à une modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme et d'augmenter les crédits de paiement (montant TTC) suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

imputations		total	2017	2018	2019
Dépenses	Travaux éducation	1 390 000 €	615 750 €	554 750 €	219 500 €
	accessibilité développement durable	180 000 € 375 000 €	89 250 € 125 000 €	90 750 € 125 000 €	125 000 €
	Etudes, honoraires et divers	86 000 €	70 000,00 €	16 000,00 €	
	Total TTC	2 031 000 €	900 000 €	786 500 €	344 500 €
Recettes	Subvention FEDER	150 000 €	40 000 €	40 000 €	70 000 €
	Subvention département	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
	Subvention Etat (DSIL)	373 000 €	200 000 €	173 000 €	
	Autofinancement (dont FCTVA = 16,404 %)	1 208 000 €	560 000 €	473 500 €	174 500 €
	Total TTC	2 031 000 €	900 000 €	786 500 €	344 500 €

Acquitté en PREFECTURE le: 10/11/2017

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 9 novembre 2017

n°2

page 3/3

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération n°115, à la sous fonction 213.13, au service gestionnaire 5200 et aux articles budgétaires concernés.

- de solliciter un financement auprès du conseil départemental à hauteur de 300 000 €,
- de valider l'avenant n° 1 de travaux,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **17 3 NOV 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

